

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**CREATION,ACTUALISA
TION ET CLOTURE DES
AUTORISATIONS
D'ENGAGEMENT ET DE
CREDITS DE PAIEMENT
(AECF) - BUDGET
PRINCIPAL**

N° CC_2025_0015

Séance du : mercredi 19 mars 2025

Convocation du : 05 mars 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Bertilla LE GOC, François LIERMIER par Laurent GILET, Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Ines AYEB par Maryline BOUCHÉ, Amine MEHDI par Denis MAIRE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN par Nadège ANCHISI, Odette MAITRE par Stéphane PASSAQUAY

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations d'engagement (AE) du budget Principal à l'occasion d'une étape budgétaire.

Les autorisations concernées par la présente délibération sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Numéro / opération	Libellé	Modification proposée	Montant AE
2024-3 / 919	Marchés éco 2025-228	Diminution de l'AP, allongement de la durée et ajustement de la répartition des crédits de paiement (CP)	5 802 275,00 €

2024-4 / 925	CPE Entretien maintenance des 7 gymnases	Création de l'autorisation d'engagement	334 000,00 €
2025-2 / 929	Mission VOC-POPAC	Création de l'autorisation d'engagement	190 000,00 €
2025-5 / 932	Projet agricole et alimentaire 2	Création de l'autorisation d'engagement	560 000,00 €
TOTAL des autorisations d'engagement			6 886 275,00 €

Les modifications et les répartitions des crédits de paiement sont détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Pour : 43

Abstention : 2

DECIDE :

D'APPROUVER la création et l'actualisation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du budget Principal dans les conditions prévues en annexe.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 21/03/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



MODIFICATION DE L'AECP MARCHES ECO 2025-2028 BUDGET PRINCIPAL

Par délibération n°CC_2024_0114, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé la gestion des nouveaux marchés économiques par Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement (AECP). Ce programme a été voté pour un montant de 8 880 000 € sur une durée de 5 ans.

L'actualisation prévoit :

- Une diminution du montant total suite à l'attribution des marchés, à l'ajustement de la partie variable des marchés et à une réaffectation sur les budgets immobilier d'entreprises et Tramway des parties de marchés gérées dans les budgets annexes.
- Un allongement de la durée de l'AECP en prévision du paiement en 2029 de la facture de décembre 2028.

Années	Voté précédemment	BP 2025 Actualisation	Variations
2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2025	2 340 000,00 €	1 371 944,00 €	-968 056,00 €
2026	2 100 000,00 €	1 401 047,00 €	-698 953,00 €
2027	2 340 000,00 €	1 531 739,00 €	-808 261,00 €
2028	2 100 000,00 €	1 384 167,00 €	-715 833,00 €
2029	0,00 €	113 378,00 €	113 378,00 €
TOTAL	8 880 000,00 €	5 802 275,00 €	-3 077 725,00 €

MARCHES ECO 2025-2028 PRINCIPAL - ACTUALISATION BP 2025

**AECP 2024-3
Opération 919**

Autorisation d'engagement - Crédits de paiement	montant total du programme (TTC) Voté précédemment	2024		2025		2026		2027		2028		2029		Total	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
		Prestation d'assistance et de soutien au développement économique du territoire	6 720 000,00 €	0%	- €	24%	1 009 287,00 €	24%	985 071,00 €	17%	1 115 763,00 €	23%	968 191,00 €	2%	78 954,00 €
Développement territorial de l'orientation tout au long de la vie (Cité des Métiers), des compétences et de la formation (dont l'enseignement supérieur recherche)	2 160 000,00 €	0%	- €	22%	362 657,00 €	25%	415 976,00 €	25%	415 976,00 €	25%	415 976,00 €	2%	34 424,00 €	100%	1 645 009,00 €
Total	8 880 000,00 €	0%	- €	24%	1 371 944,00 €	24%	1 401 047,00 €	26%	1 531 739,00 €	24%	1 384 167,00 €	2%	113 378,00 €	100%	5 802 275,00 €

CREATION DE L'AACP « CPE ENTRETIEN MAINTENANCE DES 7 GYMNASES »

La prestation d'entretien-maintenance courante des gymnases est intégrée, pour la durée du marché au contrat de performance énergétique (CPE). Le CPE comprend un volet travaux qui fait l'objet d'une ACP spécifique (ACPC 2022-2) et un volet entretien-maintenance, nécessaire pour la garantie de performance associés à ce contrat (un minimum de 41% d'économie d'énergie pour les 7 gymnases, par rapport à une situation de référence).

Le montant total des prestations sur la durée de l'accord cadre est estimé à 334 000€, échelonnés sur 7 ans.

Au vu de la durée des prestations et de leur montant estimatif, il est proposé de créer une autorisation de programme de 334 000 € lors du vote du Budget Primitif 2025, dont les crédits de paiement sont répartis comme suit :

Années	BP 2025 Création de l'opération
2025	46 000,00 €
2026	46 552,00 €
2027	47 111,00 €
2028	47 676,00 €
2029	48 248,00 €
2030	48 827,00 €
2031	49 586,00 €
TOTAL	334 000,00 €

CPE ENTRETIEN MAINTENANCE DES 7 GYMNASES - CREATION BP 2025

Autorisation d'engagement - Crédits de paiement	montant total du programme (TTC) BP 2025	2025		2026		2027		2028		2029		2030		2031		Total	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
		P2 Entretien-maintenance courante des équipements (chauffage/ventilation) des gymnases, dans le cadre du contrat de performance énergétique	334 000,00 €	14%	46 000,00 €	14%	46 552,00 €	14%	47 111,00 €	14%	47 676,00 €	14%	48 248,00 €	15%	48 827,00 €	15%	49 586,00 €
Total	334 000,00 €	14%	46 000,00 €	14%	46 552,00 €	14%	47 111,00 €	14%	47 676,00 €	14%	48 248,00 €	15%	48 827,00 €	15%	49 586,00 €	100%	334 000,00 €

CREATION DE L'AACP VOC-POPAC

La Veille Observatoire des Copropriété (VOC) et le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) sont deux dispositifs de l'ANAH visant à prévenir la dégradation des copropriétés considérées comme fragiles.

La VOC est un observatoire permettant d'observer la situation financière, technique et sociale des copropriétés. Le POPAC est son pendant opérationnel (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés), qui permet d'accompagner une copropriété pour redresser la situation.

Ces dispositifs se déroulent sur plusieurs années.

Au vu de la durée des prestations et de leur montant estimatif, il est proposé de créer une autorisation de programme de 190 000 € lors du vote du Budget Primitif 2025, dont les crédits de paiement seront répartis comme suit :

Années	BP 2025 Création
2025	0,00 €
2026	38 000,00 €
2027	76 000,00 €
2028	76 000,00 €
TOTAL	190 000,00 €

Budget Principal

Mission VOC-POPAC - CREATION BP 2025

**AECP 2025-2
Opération 929**

Autorisation d'engagement - Crédits de paiement	montant total du programme (TTC) BP 2025	2025		2026		2027		2028		Total	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
		Mission VOC-POPAC	190 000,00 €	0%	- €	20%	38 000,00 €	40%	76 000,00 €	40%	76 000,00 €
Total	190 000,00 €	0%	- €	20%	38 000,00 €	40%	76 000,00 €	40%	76 000,00 €	100%	190 000,00 €

CREATION DE L'AECF PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Annemasse agglomération a porté pendant 5 ans un premier projet agricole. Après avoir mené pendant un an le bilan de ce programme et une concertation de l'ensemble des acteurs, les élus ont validé la mise en œuvre d'un deuxième programme d'actions pour 5 ans lors du Conseil Communautaire du 12 février 2025.

Ce programme nécessitera la mise en place de marchés publics pour accompagner Annemasse Agglomération dans sa mise en œuvre sur toute la durée de ce deuxième programme d'actions. Le montant total des prestations est estimé à 560 000€ TTC.

Au vu de la durée des prestations et de leur montant estimatif, il est proposé de créer une autorisation d'engagement de 560 000 € lors du vote du budget primitif 2025, dont les crédits de paiement sont répartis comme suit :

Années	BP 2025 Création de l'opération
2025	71 000,00 €
2026	97 000,00 €
2027	120 000,00 €
2028	115 000,00 €
2029	110 000,00 €
2030	47 000,00 €
TOTAL	560 000,00 €

Projet Agricole et alimentaire 2 - CREATION BP 2025

**AECP 2025-5
Opération 932**

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 074-200011773-20250320-CC_2025_0015-DE



Budget Principal

Autorisation d'engagement - Crédits de paiement	montant total du programme (TTC) BP 2025	2025		2026		2027		2028		2029		2030		Total	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
		Projet agricole et alimentaire 2	560 000,00 €	13%	71 000,00 €	17%	97 000,00 €	21%	120 000,00 €	21%	115 000,00 €	20%	110 000,00 €	8%	47 000,00 €
Total	560 000,00 €	13%	71 000,00 €	17%	97 000,00 €	21%	120 000,00 €	21%	115 000,00 €	20%	110 000,00 €	8%	47 000,00 €	100%	560 000,00 €